

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 3 MARS 2025**

A 18h00 à la Mairie de Cologne

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 3 mars, à 18h à la Mairie de Cologne, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Portes de Gascogne, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Ronny GUARDIA MAZZOLENI.

Etaient présents titulaires :

Gérard ARIES, Patrick BET, Ronny GUARDIA-MAZZOLENI, Francis IDRAC, Jean-Jacques SAGANSAN, Jacques SERIN, Jean-Luc SILHERES, Pascale TERRASSON.

Etaient présent suppléants :

Jacques ALFENORE, Alain BERTHET, Maryse CLAVERIE, Jérémy LAGARDE, Claire NICOLAS, Marylin VIDAL.

Excusés ou absents titulaires : Xavier BALLENGHIEN, Thierry CAMBOURNAC, Julien DELIX, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Gaëtan LONGO, Sandie MAGNOAC, Valérie MANISSOL, Franck VILLENEUVE.

Excusés ou absents suppléants : Muriel ABADIE, Michel ANGELE, Alain BAQUE, Florence CHEBASSIER, Eric DAUBRIAC, Patrick MAHO, Guy MANTOVANI, Bernard MONLIBOS, Martine ROQUIGNY, Alain SCUDELLARO, Eric TRUFFI.

N'a pas pris part au vote :

Alain BERTHET (suppléant)

Procuration : Franck VILLENEUVE a donné procuration à Gérard ARIES

Secrétaire de séance :

Gérard ARIES

Etaient présents (agents du PETR) :

Aurélié BEGOU, Julie FLEURIAULT, Jacqueline MATURI.

Délégués en exercice : 17

Délégués votants : 13

Quorum : 9

Procuration : 1

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance.

Gérard ARIES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Validation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024.

Délibérations :

- 1/ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- 2/ Validation du montant de la contribution 2025 des EPCI
- 3/ Signature de l'avenant au RBF (Règlement Budgétaire Financier) portant sur les durées d'amortissement
- 4/ Demande de financement Région pour l'ingénierie 2025
- 5/ Demande de financement Feader pour l'animation et la gestion du programme Leader 2025
- 6/ Facturation des ventes du livre photos « En Pays de Gascogne » et tarif appliqué.

Questions diverses

Validation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical du 25 novembre 2024 est soumis à l'approbation des conseillers syndicaux.

Le Président demande si le document appelle d'éventuelles observations et/ou modifications. Aucune observation n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le président engage le Débat d'Orientation Budgétaire à l'appui du rapport d'orientation budgétaire et des annexes, transmis le 21 février 2025 à l'ensemble des membres du conseil syndical.

Les points suivants sont présentés :

I - Bilan 2024 et perspectives 2025

A/ Section de fonctionnement

1- Budget global de fonctionnement, réalisé 2024 et perspectives 2025

Le président souligne que le PETR présentera un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2024. Ce résultat positif fait suite à des résultats déficitaires en section de fonctionnement depuis 2020.

2- Présentation des évolutions budgétaire et perspectives 2025 par mission

Au moment de la présentation de la mission animation et gestion du programme Leader, le Président rappelle que la mise en route de la nouvelle programmation a pris du retard, en raison des discussions menées sur les aspects réglementaires du programme. Le PETR a cependant commencé le suivi des projets et mis en œuvre les comités d'analyse des projets.

Le Président aborde ensuite la mission Territoire d'industrie. Il rappelle les difficultés à recruter un chargé de mission, initialement prévu sur l'année 2024 et annonce qu'une chargée de mission, Camille BURGUIERE prendra son poste le 5 mars au sein du PETR.

A ce moment du débat, le Président propose aux membres du conseil syndical d'aborder la question du dispositif Territoire d'Industrie, prévue en question diverse.

Il informe l'assemblée que le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers souhaite recueillir le positionnement des élus du PETR Pays Portes de Gascogne sur trois hypothèses de travail émises par l'Etat.

Il a contacté le Président suite à une réunion interne aux services de l'Etat qui s'est tenue le 13 février 2025 (Préfectures 32 et 82 et ANCT).

Le Président présente ces 3 hypothèses à l'assemblée afin d'engager la discussion et convenir de la marche à suivre :

- Hypothèse 1 - rapprochement ponctuel TI32/82 avec le TI d'AGEN (47) seulement sur des projets ou besoins précisément identifiés
- Hypothèse 2 - fusion des TI 32/82 et 47 et demande de modification de la géographie (auquel cas, cette nouvelle cartographie doit être validée en AG de l'ANCT)
- Hypothèse 3 - rapprochement entre le PETR 82 et le TI d'Agen et le PETR 32 reste seul (pour l'ANCT, cette hypothèse reste réaliste, l'échelle d'un PETR suffit pour conserver un "Territoire d'industrie").

Le Président rappelle qu'au moment de la candidature au programme Territoire d'Industrie 2023/2027 en 2023, le PETR Garonne Quercy Gascogne n'avait pas souhaité le rapprochement avec l'agglomération d'Auch.

Messieurs Francis IDRAC, Jean-Luc SILHERES et Gérard ARIES pensent qu'une fusion avec le territoire agenais serait disproportionnée au regard du nombre d'entreprises à accompagner en comparaison avec le territoire du 82 et du 32. Les élus **s'opposent à l'unanimité à l'hypothèse 2** qui impliquerait un périmètre d'action trop large au sein duquel les intérêts du Pays Portes de Gascogne et de ses entreprises risqueraient d'être minimisés.

Ils sont en revanche **favorables à l'hypothèse 3** et à une échelle Territoire d'Industrie concordante à l'échelle du Pays Portes de Gascogne. Sur une suggestion de Jacques SERIN, des coopérations avec l'autre Territoire d'Industrie gersois (Grand Auch Astarac) pourront alors être imaginées. Ce dernier étant également déjà doté d'une chargée de mission.

Jacques Alfenore demande une assurance sur le maintien du financement du poste à 80% dans ces conditions.

Le Président informe les membres qu'il va revenir vers le Secrétaire Général de la Préfecture du Gers afin de l'informer du choix des élus du PETR de privilégier la troisième hypothèse. Il va

également s'assurer du maintien de la subvention à hauteur de 80% dans ces conditions mais précise que l'aide est accordée pour le Territoire d'Industrie dont nous sommes chef de file.

Le Débat d'Orientation Budgétaire reprend.

Les points suivants sont présentés :

3- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Monsieur Jacques ALFENORE demande des précisions sur l'évolution des dépenses de fonctionnement sur le poste 611.

Les 6 500 euros prévus au budget 2024 correspondent à des prestations externes dans le cadre de l'animation du PCAET, COT, l'Adaptation Climatique, les projets Art et Environnement et le Conseil de Développement.

En 2025, ces dépenses sont reportées car elles ont été réalisées uniquement pour un montant de 1 000 €.

De nouveaux montants ont donc été prévus toujours dans le cadre de l'animation des dispositifs cités ci-dessus, auxquels viennent s'ajouter 5 000 € pour les Vélos de Pays.

4- Focus sur les recettes : contributions des EPCI membres et subventions

B/ Section d'investissement

1- Budget global de fonctionnement, réalisé 2024 et perspectives 2025

La présentation du budget prévisionnel fait apparaître un excédent de d'investissement reporté fin 2025 de 161 162 €.

Le président souligne que cette réserve, ne pouvant pas être transférée au budget de fonctionnement, permettra de financer d'éventuelles futurs investissements comme par exemple un renouvellement de la flotte des Vélos de Pays lorsque celle-ci sera nécessaire.

Monsieur Gérard ARIES informe que si la flotte est remplacée, l'office de tourisme serait plus favorable à une offre de location de VTT.

Madame Claire NICOLAS explique d'une part, que le choix des VTC s'imposait dans le cadre du projet des Vélos de Pays et du public visé. Et d'autre part, les VTT demandent un entretien et une maintenance accrue en comparaison des VTC.

Le Débat d'Orientation reprend.

Les points suivants sont présentés :

2- Evolution des dépenses et recettes d'investissement

II - Présentation des engagements pluriannuels

III - Gestion de l'encours et de la dette

IV - Structure des effectifs et dépenses de personnel

A/ Structure des effectifs

B/ Présentation des dépenses de personnel et frais assimilés

V - Perspectives 2026 et 2027

A/Prévisionnel 2026

B/Prévisionnel 2027

Le président souligne que les prévisions des budgets 2026 et 2027 en section de fonctionnement, présentent un excédent. Cet excédent s'explique en partie par l'encaissement des subventions ADEME, dans le cadre du COT et par les économies en charges de personnel, puisque le poste de Direction a été remplacé par une coordination en interne, sans recrutement.

Le président demande aux membres du conseil syndical s'ils souhaitent que des précisions soient apportées au rapport d'orientation budgétaire, qui vient de leur être présenté.

Aucune demande n'étant formulée, le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Syndical décide :
- de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 à l'appui du rapport d'orientation budgétaire, présenté lors de la séance.

Vote à l'unanimité

Validation du montant de la contribution 2025 des EPCI

Faisant suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, qui propose le maintien de la contribution des EPCI à 3,50€ pour 2025, le tableau des montants par EPCI est présenté :

	Contributions 2025 / Insee 2022 (population totale)	
CC Lomagne Gersoise	70 024.50 €	20 007 hab.
CC Gascogne Toulousaine	61 169.50 €	17 477 hab.
CC Bastides de Lomagne	41 041 €	11 726 hab.
CC Coteaux Arrats Gimone	38 608.50 €	11 031 hab.
CC du Savès	35 395.50 €	10 113 hab.
TOTAL	246 239 €	70 354 hab.

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider la contribution 2025 des EPCI et constate une augmentation de la population, ce qui mécaniquement majore les contributions des EPCI.

Le Conseil Syndical décide :
- de valider le montant de la contribution 2025 des EPCI à 3.50 € par habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Signature de l'avenant au RBF (Règlement Budgétaire Financier) portant sur les durées d'amortissement

Le président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier le règlement budgétaire financier afin de pouvoir amortir, la dépense « Frais d'études » réalisée à la section d'investissement de l'exercice 2024.

Il est donc proposé de rajouter par avenant au RBF, la durée d'amortissement de 5 ans pour le compte 2031 « Frais d'études ».

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider cet avenant.

Le Conseil Syndical décide :

- d'autoriser le président à modifier le Règlement Budgétaire Financier du PETR par un avenant portant sur les durées d'amortissement ;
- d'autoriser le président à signer l'avenant au Règlement Budgétaire Financier.

Vote à l'unanimité

Demande de financement Région pour l'ingénierie 2025

Le président rappelle que depuis 2024 le financement à l'ingénierie de la Région intervient sur la base de conventions d'objectifs annuelles.

Les PETR doivent remplir deux niveaux de mission :

- Des missions socles : mise en œuvre des Politiques Territoriales Régionales (animation des Contrats Territoriaux et aide au montage des projets des communes)
- Des missions complémentaires répondant aux priorités d'intérêt régional

Proposition pour 2025 Agent	Mission	Temps de travail
Audrey DUPONT CAMARA Chargée de mission politiques contractuelles et transition écologique	Animation et secrétariat du Contrat Territorial Occitanie, des Bourgs Centres, gestion et animation de la maquette pré-opérationnelle 2025 entre le CTO et le CRTE, garant de l'articulation entre le CTO et les programmes européens territorialisés (ATI FEDER, Leader), Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire Animation de la mission de transition écologique sur le territoire (sobriété énergétique et territorialisation du déploiement des énergies renouvelables), accompagnement des collectivités territoriales sur le volet Climat – Air – Energie.	25 % 25 %
Aurélié BEGOU Coordinatrice Cheffe de projet culturel,	Animation du Contrat Territorial Occitanie, réunion de la Conférence des Maires, animation du Conseil de développement, Aide au montage de projets des collectivités locales ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire.	25 % 25 %

	Gestion et animation du projet des itinéraires artistiques, Aide au montage des porteurs de projets (publics, privés...) sur la thématique culture.	
Emma MENARD Chargée de mission éducation artistique et culturelle	Gestion et animation du projet des itinéraires artistiques Education artistique et culturelle autour des itinéraires artistiques	50 %
TOTAL		1.50 ETP

Une **aide forfaitaire** est attribuée sur la base de la valorisation de temps d'agents (au moins 50% du temps de travail pour chaque agent identifié sur ces missions). La somme des salaires justifiés en fin d'année doit être d'au moins le montant de la subvention. Il n'y a pas de règles concernant les taux d'intervention.

Pour 2025, l'aide sera plafonnée à 52 250€ une baisse de 5% par rapport à 2024 ayant été votée par la Région dans le cadre de son budget 2025.

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider cette demande de subvention auprès de la Région.

Le Conseil Syndical décide :

- d'autoriser le président à faire la demande de subvention auprès de la Région pour un montant de 52 250 €.
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Demande de financement Feader pour l'animation et la gestion du programme Leader 2025

Le président rappelle que depuis 2023, l'aide à l'ingénierie LEADER est calculée sur la base d'un taux forfaitaire qui évolue chaque année.

Le PETR a pour obligation de valoriser au moins 1,5 ETP sur l'animation du programme mais peut également aller au-delà, par exemple le temps d'animation des chargées de mission qui accompagnent les projets LEADER sur des thématiques de la stratégie peuvent être valorisés.

Proposition pour 2025

Agent	Mission	Temps de travail
Julie Fleuriault, Coordinatrice LEADER	Animation du programme LEADER et du GAL, accompagnement des porteurs de projet	75 %
Christelle Aubian, Gestionnaire Leader	Suivi administratif des porteurs de projets et accompagnement des projets sur les thématiques	75 %

	Tourisme, Mobilité et Marketing	
Aurélie Bégou, cheffe de projet culturel	Animation de la stratégie culturelle du programme LEADER et accompagnement des projets culturels	50 %
TOTAL		2 ETP

Montant de l'opération

Salaires (forfait - 31,80€ / heure) - 1607h * 2ETP	102 205,20 €
Frais de structure (forfait - 15% des salaires)	15 330,78 €
Frais de déplacement (forfait - 5% des salaires)	5 110,26 €
Total	122 646,24 €

Plan de financement prévisionnel

LEADER	98 116,99 € (80%)
Autofinancement	24 529,25 € (20%)
Total	122 646,24€

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider cette demande de subvention Leader auprès de la Région.

Le Conseil Syndical décide :

- d'autoriser le président à faire la demande de subvention LEADER pour un montant de 98 116,99€.
- d'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Facturation des ventes du livre photos « En Pays de Gascogne » et tarif appliqué

Le président rappelle que depuis le transfert des activités culturelles de l'association Culture Portes de Gascogne au sein du Pays, le PETR est en possession des livres photos « En Pays de Gascogne ». Le PETR en assure donc la gestion depuis 2022.

Un grand nombre de ces ouvrages étant encore disponible, il est proposé de les mettre en vente au tarif de 8 € l'unité.

Ils seront destinés aux collectivités, aux offices de tourisme, aux associations, ou aux particuliers lors d'événements culturels ou tout autre réunion organisée par le Pays Portes de Gascogne.

Jacques Serin propose de les mettre en vente dans les bibliothèques et librairies. Mais pour des raisons de règlement comptable l'idée est abandonnée.

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider la mise en ventes des livres « En Pays de Gascogne ».

Le président propose aux membres du conseil syndical de délibérer afin de valider la mise en ventes des livres « En Pays de Gascogne ».

Le Conseil Syndical décide :

- d'autoriser le président à mettre en vente les livres photos « En Pays de Gascogne »,
- d'autoriser le président à facturer au tarif de huit euros l'unité, la vente des livres photos « En Pays de Gascogne ».

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Le président demande aux membres du conseil syndical, s'ils souhaitent aborder d'autres points en questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant évoquée, le Président remercie l'assemblée et clôture la séance à 18h55.

SIGNATURES

Le secrétaire de séance,
Gérard ARIES



**PAYS
PORTES DE
GASCOGNE**
85 RUE NATIONALE, B.P.15, 32 201 GIMONT CEDEX

PÔLE
D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL
ET RURAL

05 62 67 97 10

Le Président,
Ronny GUARDIA MAZZOLENI



